

Dons des citoyens Guelgot, Ferri, Vaillant, Parisot et Ferri, qui offrent à la patrie le montant de la liquidation de leurs maîtrises, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons des citoyens Guelgot, Ferri, Vaillant, Parisot et Ferri, qui offrent à la patrie le montant de la liquidation de leurs maîtrises, lors de la séance du 23 floréal an II (12 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 276;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26651_t1_0276_0000_17

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Azay-le-Ferron, 24 germ. II] (1).

« Citoyens représentants,

Jaloux de témoigner notre dévouement à la chose publique, nous nous empressons de lessiver le terrain de nos caves et nos murs susceptibles de produire du salpêtre et nous espérons en avoir bientôt à vous offrir.

Nous avons élevé sur les débris de l'ancienne féodalité l'arbre de la liberté et de l'égalité dont les branches ne tarderont pas à s'élever dans les airs pour annoncer aux races futures le triomphe de notre liberté. L'étendard tricolore flotte dans le temple de la Raison; nous voyons avec une vraie satisfaction le meilleur esprit régner dans toute l'étendue de cette commune. Une société de jeunes républicains que l'esprit du plus pur patriotisme semble faire mouvoir dès leur berceau, donnent les plus belles espérances. Ces jeunes élèves de la liberté ont à l'instar de notre Société, ouvert un registre pour inscrire ceux d'entre eux, ou de leur âge, qui voudraient, aux dépens de leurs petites épargnes, à venir au secours des braves défenseurs de la patrie pour lesquels nous vous faisons passer 159 liv. en numéraire; 270 liv. en assignats, 62 chemises, 15 liv. 3/4 de vieux linge, 2 paires de souliers et 1 boulet de 10 liv. (puisse-t-il atteindre le dernier des tyrans); nous y joignons l'offrande des jeunes élèves de la liberté, montant à 8 liv.

Chérissant la République une et indivisible, nous vous félicitons sur vos glorieux travaux, sur votre décret qui rend la liberté aux gens de couleur, sur la découverte de l'infâme complot qui menaçait vos têtes et celles de tous les braves républicains, sur votre énergie à poursuivre ces monstres qui n'ont jamais eu que le masque du patriotisme. Périissent à jamais tous les traîtres!

Nous vous invitons à rester à votre poste jusqu'à ce que le dernier des tyrans soit exterminé et la République consolidée ».

De la TREMBLAIE (*présid.*).

26

Plusieurs citoyens de Janville, département d'Eure-et-Loir, après avoir félicité la Convention sur ses heureux travaux, et l'avoir invité à les continuer, demande que le décret qui oblige les représentants du peuple à rendre un compte moral de leur vie politique, depuis la révolution, et de leur fortune, s'étende sur tous les fonctionnaires publics.

L'adresse est renvoyée au Comité de salut public (2).

27

La municipalité et la Société populaire de Hauterive, département de Haute-Garonne, applaudissent à l'énergie de la Convention, et l'invitent à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 302, pl. 1086, p. 4.

(2) P.-V., XXXVII, 168. Bⁱⁿ, 25 flor.

(3) P.-V., XXXVII, 168. Bⁱⁿ, 25 flor.

[Hauterive, 12 flor. II] (1).

« Citoyens représentants du peuple,

Pour faire triompher la cause de la liberté et de l'égalité vous avez vaincu et l'aristocratie et la coalition des rois; il vous reste à écraser les hypocrites qui, glissés parmi vous à la faveur du masque qui les couvrait, se proposaient d'assassiner la liberté jusques dans la Convention qui en est le sanctuaire. Cette dernière victoire que vous venez de remporter sur les traîtres nous pénètre de la plus vive reconnaissance, nous nous félicitons de votre énergie à punir le crime et à terrasser les conspirateurs.

Fidèles et ardens montagnards! Restez inébranlables à votre poste; quant à nous, dociles à l'impulsion que vous nous donnez nous prenons l'irréfragable engagement de combattre les ennemis de la liberté et de l'égalité.

Vive la Montagne, périissent les tyrans et les traîtres ».

JAUBERT (*présid.*), DONIER (*secrét.*), MARQUIE, MEIPTIÈS (*agent nat.*), AZEMAR, CAYRE, SAUBER.

28

L'agent national près le district de Gray (2) fait part à la Convention de l'envoi de 103 marcs 5 onces d'argenterie provenant des ci-devant églises.

Insertion au bulletin (3).

[Gray, 17 germ. II; Au *présid. de la Conv.*] (4).

« L'administration de ce district vient de faire remettre ce présent jour une caisse renfermant 103 marcs 5 onces provenant du restant des dépouilles des églises de cette commune et de quelques autres de ce district.

Malgré les fatigues et pertes énormes que les cultivateurs des communes de cet arrondissement éprouvent en conduisant leur contingent de subsistances et fourrages à l'armée du Rhin; malgré que les subsistances de quelques-unes de ces communes vont se trouver réduites pour 6 décades par ces versements, l'esprit public se maintient à la hauteur à laquelle il s'est élevé et soutenu dès le principe de la révolution. S. et F. ».

JOBARD (*agent nat.*).

Mention honorable.

29

Le Comité de correspondance de la commune d'Épinal adresse à la Convention deux extraits des procès-verbaux qui constatent que les citoyens Pierre Guelgot, Jean Ferri, Dominique Vaillant, Jean Dominique Parisot et Dominique Ferri, ont fait don à la patrie du montant de la liquidation de leurs maîtrises.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) C 303, pl. 1112, p. 1.

(2) Hte-Saône.

(3) P.-V., XXXVII, 168. Bⁱⁿ, 24 flor. (2^e suppl^{ty}); J. Sablier, n° 1314; M.U., XXXIX, 376.

(4) C 302, pl. 1086, p. 5.

(5) P.V., XXXVII, 168. Bⁱⁿ, 24 flor. (2^e suppl^{ty}); J. Sablier, n° 1314; J. Fr., n° 596.